

# Dossier de presse

## Signature des programmes d'actions de prévention des inondations de la basse vallée du Var

Lundi 28 octobre 2013 à 12 heures

Bâtiment du Conseil général

Centre administratif des Alpes-Maritimes - Route de Grenoble à Nice



Contact presse : Julie Moziyan – 04.97.18.62.06 – [jmoziyan@cg06.fr](mailto:jmoziyan@cg06.fr)



CONSEIL GÉNÉRAL  
ALPES - MARITIMES

# Sommaire

## ❖ Invitation presse

### ❖ La basse vallée du Var :

**un territoire hautement stratégique, exposé au risque inondation**

- ❖ **Le premier PAPI de la basse vallée du Var, signé le 24 juillet 2009 entre l'État et le Département, a permis de réaliser et d'engager les travaux de protection les plus prioritaires**
- ❖ **Avec la signature aujourd'hui du PAPI Var 2, nous engageons une nouvelle étape décisive pour l'avenir de la basse vallée du Var**

# Invitation presse



## Signature des programmes d'actions de prévention des inondations de la basse vallée du Var

### « PAPI VAR 1 & 2 »

Lundi 28 octobre 2013 à 12 heures

Centre administratif des Alpes-Maritimes

Bâtiment du Conseil général – Route de Grenoble à Nice

Lundi 28 octobre 2013 à 12 heures, MM. Adolphe Colrat, Préfet des Alpes-Maritimes, Patrick Allemand, 1<sup>er</sup> Vice-président de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, Eric Ciotti, Député, Président du Conseil général des Alpes-Maritimes, Christian Estrosi, Député-Maire de Nice, Président de la Métropole Nice Côte d'Azur, Jean-Pierre Testi, Maire de Gattières, et Pascal Gauthier, Directeur général de l'Établissement Public d'Aménagement Éco-Vallée Plaine du Var, signeront les programmes d'actions de prévention des inondations de la basse vallée du Var « PAPI VAR 1 & 2 », en présence de M. Pierre-Guy Morani, Conseiller général des Alpes-Maritimes, Maire de Gilette, Président de la Communauté de Communes de la Vallée de l'Estéron, Président de la Commission locale de l'Eau nappe et basse vallée du Var.

# La basse vallée du Var : un territoire hautement stratégique, exposé au risque inondation

- Un axe de communication majeur

La plaine du Var constitue en effet l'articulation principale des Alpes-Maritimes, l'axe vers lequel convergent la plupart des **vallées du Moyen et du Haut Pays**.

À son embouchure, se concentrent **la plupart des infrastructures de transports et de déplacements majeures du territoire** : l'aéroport, la voie ferrée, l'autoroute A8 et les routes départementales du littoral.

- Un espace de vie et d'activités particulièrement dynamique

**116 000 habitants** dans la basse vallée du Var.

Des zones d'**activités commerciales** et **industrielles** (10 000 entreprises – 60 000 salariés), mais aussi des exploitations agricoles, qui sont autant de moteurs de croissance et d'emplois pour notre économie.

Un projet d'aménagement déterminant pour l'avenir du département : **l'Opération d'Intérêt Nationale Eco vallée**.

- Un territoire particulièrement exposé aux crues du Var et de ses vallons

Nous avons tous en mémoire les terribles **inondations du 4 novembre 1994**.

Considéré comme une crue centennale du Var, elles ont touché à l'époque le centre administratif (C.A.D.A.M), siège de la Préfecture et du Conseil général des Alpes-Maritimes, le marché d'intérêt national (M.I.N), le quartier de la Californie, ainsi que l'aéroport, qui est resté fermé trois jours, et ont laissé derrière elle une multitude de maisons, de ponts et de routes détruits, provoquant une paralysie sans précédent du trafic.

# Le premier PAPI de la basse vallée du Var, signé le 24 juillet 2009 entre l'État et le Département, a permis de réaliser et d'engager les travaux de protection les plus prioritaires

C'est la première fois qu'un programme d'actions aussi important et complet, a été mis en œuvre sur l'ensemble de la basse vallée du Var :

- ➔ 15 communes concernées : de Levens à Nice en rive gauche et de Bonson à Saint-Laurent-du-Var en rive droite ;
- ➔ un programme chiffré à 23 millions d'euros, mobilisant essentiellement l'État (11 millions d'euros) et le Conseil général (5 millions d'euros).

À ce jour, **98 % des actions du PAPI Var 1 ont été engagées.**

Ont notamment été réalisés :

- le confortement du seuil 7 (réalisé par le Conseil général des Alpes-Maritimes en 2008 ;
- le confortement des seuils 5 et 6 (réalisé par l'État en 2008-2009) ;
- le **confortement de la digue du plan d'eau du Broc** (réalisé en 2009 par le Conseil général des Alpes-Maritimes) ;
- le **renforcement de la digue CADAM/MIN** (réalisé par le Conseil général des Alpes-Maritimes en 2010) ;
- l'abaissement du seuil 9 réalisé en 2011 et du seuil 10 en 2012.

Vont prochainement débiter :

- les travaux de renforcement de la digue en rive gauche du Var, dans le secteur prioritaire de Saint-Martin-du-Var (démarrage en novembre 2013) ;
- les travaux de renforcement de la digue du Gabre à Bonson (lancement prévisionnel fin d'année 2014) ;
- les travaux de renforcement de la digue de Saint-Laurent-du-Var – tronçon mairie (démarrage envisageable 1<sup>er</sup> semestre 2015)

Parallèlement, **nos connaissances sur le risque inondation se sont précisées**, que ce soit dans le cadre du PAPI Var 1, du PPRi de la basse vallée du Var approuvé le 18 avril 2011, ou du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) nappe et basse vallée du Var, et ont mis en évidence la **nécessité d'engager un nouveau PAPI.**

**Ainsi, suite à l'appel à projets du 17 février 2011 du Ministère de l'Écologie, du Développement durable, des Transports et du Logement, le Département s'est engagé dans l'élaboration d'un deuxième PAPI dit PAPI Var 2.**

Le 13 décembre 2011, le dossier a été soumis à la Commission Mixte Inondation et a obtenu une labellisation au niveau national.

# Avec la signature aujourd'hui du PAPI Var 2, nous engageons une nouvelle étape décisive pour l'avenir de la basse vallée du Var

Un programme **élaboré dans la concertation** entre tous les acteurs concernés :

- le Conseil général des Alpes-Maritimes ;
- les services de l'État ;
- la Métropole Nice Côte d'Azur ;
- la Ville de Nice ;
- l'Établissement Public d'Aménagement (EPA) Éco-Vallée Plaine du Var ;
- la commune de Gattières.

Un programme ambitieux et équilibré, entre **prévention, surveillance, protection et anticipation**.

Un budget conséquent de **plus de 67 millions d'euros, partagé entre :**

- l'État (40,9 % soit 27 750 312 €) ;
- le Conseil général des Alpes-Maritimes (21,6 % soit 14 687 976 €) ;
- la Métropole Nice Côte d'Azur (21,2 % soit 14 375 080 €) ;
- la Région PACA (15,5 % soit 10 508 228 €) ;
- la Ville de Nice, l'EPA Éco-Vallée Plaine du Var, la commune de Gattières, et l'Agence de l'Eau (0,8 %).

**24 actions** programmées sur la période 2013 – 2018 :

- **des travaux d'envergure sur les ouvrages de protection hydraulique**, et notamment :
  - confortement des digues de la rive gauche du Var, de Saint-Martin-du-Var à Nice (14km) ;
  - confortement de la digue de la zone industrielle de Saint-Laurent-du-Var ;
  - travaux sur les vallons en rive gauche et droite, et notamment de protection du vallon d'Enghieri sur la commune Gattières ;
  - l'abaissement des seuils 7 et 8 et le confortement des digues associées.
- **Des actions de sensibilisation des communes et du grand public sur la culture inondation dans la plaine du Var :**
  - réalisation de support d'information sur la gestion du risque inondation du fleuve Var ;
  - information des communes sur l'intérêt de mettre en place une Réserve Communale de Sécurité Civile (bénévoles formés pour soutenir l'action des pompiers et secouristes) ;
  - formation des réservistes pour informer la population exposée au risque inondation du fleuve Var.

- **L'amélioration des systèmes de surveillance des crues et des inondations**, avec, par exemple, le développement d'un nouveau système de prévision des crues des vallons et des ruissellements urbains.
- **L'amélioration des dispositifs d'alerte et gestion de crise**, avec notamment :
  - la mise en œuvre d'exercices de secours à l'échelle de la plaine du Var : simulation de scénarios de crues du Var,
  - l'expérimentation d'un dispositif radiophonique d'information de la population, qui viendra compléter les dispositifs d'alerte existant (sirènes, haut-parleurs, messages sur panneaux, porte à porte ...).
- **Des actions pour améliorer la prise en compte du risque inondation dans l'urbanisme, avec par exemple :**
  - l'élaboration de règles d'urbanisme visant à réduire le risque inondation dans les PLU ;
  - la diffusion des guides de bonnes pratiques en matière d'aménagement et de construction (existants au niveau national) auprès des aménageurs intervenant sur la basse vallée du Var, notamment dans le cadre de l'OIN Ecovallée.

**Propriétaire du fleuve Var depuis le 15 mars 2013, le Conseil général des Alpes-Maritimes est particulièrement engagé dans ce nouveau PAPI :** outre sa contribution financière (14 687 976 €) qui en fait le second financeur, et sa participation en tant que **maître d'ouvrage pour 10 actions** du programme, le Département se voit conférer le **rôle de « porteur » du PAPI Var 2**, en charge de l'animation et de la coordination des partenaires, maîtres d'ouvrages et financeurs du programme, mais aussi du pilotage technique, administratif réglementaire et financier du programme, en lien avec les comités de pilotage et technique.

- Le Conseil général des Alpes-Maritimes démontre ainsi sa **volonté d'assumer pleinement les nouvelles responsabilités que lui confère la propriété du fleuve**, non seulement en matière de gestion du risque inondation, mais aussi en matière de préservation de la ressource en eau et de protection de la biodiversité, ou encore en matière de démantèlement des campements illicites.
- Plus globalement, par son implication dans les PAPI Var 1 et 2, le Conseil général des Alpes-Maritimes réaffirme son engagement pour la sécurité des habitants et des activités de la basse vallée du Var, et sa contribution déterminante, aux côtés de l'État, de la Métropole Nice Côte d'Azur et de l'EPA Éco-Vallée Plaine du Var, à l'OIN Ecovallée.